

MAIRIE DE RUFFEC**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**● **SEANCE DU LUNDI 20 MARS 2023** ●

Membres du Conseil Municipal	23
Membres en exercice	23
Membres ayant délibéré	22
Date de la convocation	16/03/2023
Date d'affichage de la convocation	16/03/2023

PRESENTS : M. Thierry BASTIER, M. Jean-François JOBIT, Mme Sylvie BEAUVAL, Mme Nina BASTIER, M. Jean-Paul FORT, M. Guy PELLADEAUD, Mme Nicole GAYOUX, M. Jean-Pierre CHARDONNET, M. Jean-Michel ARDOUIN, Mme Catherine SENNAVOINE, M. Hervé JAMBARD, M. Franck LOPEZ, M. Bernard PICHON, Mme Catherine BOULENGER, Mme Murielle BEAL, Mme Nicole BOES

POUVOIRS : Mme Catherine DEROUSSEAU en faveur de M. Jean-François JOBIT, M. Éric MOULIGNIER en faveur de M. Jean-Pierre CHARDONNET, Mme Catherine BELLANGER en faveur de M. Franck LOPEZ, Mme Aurélie SARRAZIN en faveur de M. Thierry BASTIER, M. Jean-Michel JEANNET en faveur de Mme Catherine BOULENGER, M. François POHU en faveur de M. Jean-Paul FORT

ABSENTS : M. Jean COITEUX

Mme Catherine SENNAVOINE est désignée secrétaire de séance.

AFFECTATION DU RESULTAT 2022 AU BUDGET PRIMITIF 2023 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-5 et R 2311-11,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2023_03_04 approuvant le compte de gestion 2022 du budget principal de la Commune présenté par le comptable public,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2023_03_05 approuvant le compte administratif 2022 de la commune,

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : Affecte au budget 2023 le résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 1 372 648,02 €, constaté au CA 2022, ainsi qu'il suit :

- 716 650 € au compte 1068 en recette de la section d'investissement
- 655 998,02 € reporté au compte 002 en recette de la section de fonctionnement

Pour information, l'excédent de clôture de la section d'investissement de 53 776,80 € est reporté au compte 001, en recette de la section d'investissement.

ARTICLE 2 : La présente délibération sera publiée sur le site internet de la Commune et ampliation en sera adressée à Madame la Sous-Préfète et Madame la Trésorière.

Publiée sur le site Internet
de la Commune le

23 MARS 2023

Pour copie conforme
Le Maire,
Thierry BASTIER

